Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische

Zeitschrift = International theological review

Band: 4 (1896)

Heft: 16

Artikel: Der Ober-Priester Joseph Wassilieff (1819-1887)

Autor: Michaud, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403358

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DER OBER-PRIESTER JOSEPH WASSILIEFF.

(1819 - 1887.)

Der im Jahre 1887 heimgegangene Ober-Priester Joseph Wassiliewitsch Wassilieff gehörte zu den hervorragendsten Persönlichkeiten unter den russischen Geistlichen. Er war der Sohn eines Priesters und ist 1819 in Süd-Russland geboren. Seine Kinderjahre brachte er auf dem Lande zu, unter der Obhut seiner Mutter, da er das Unglück hatte, seinen Vater als Kind noch zu verlieren.

1843 absolvierte er, als erster Schüler, das Seminar der Stadt Orel und trat in die Petersburger theologische Akademie Bald wurde er als vorzüglicher Student und als guter, leutseliger Kamerad von allen seinen Professoren und Mitstudierenden geliebt und geachtet. Seine Magister-Dissertation über den Primat des Papstes bewies seine gründliche Kenntniss des römischen Katholicismus und bewog die hl. Synode der russischen Kirche, den jungen Priester nach Paris als Vorstand unserer Kirche und Seelsorger unserer Gemeinde zu versetzen. Mit dem Jahre 1846, unmittelbar nach seiner Ankunft, beginnt seine Thätigkeit, nicht nur als eines Seelsorgers, sondern auch als eines eifrigen Vertreters und Verfechters unserer Kirche gegen die Angriffe der ultramontanen Presse Frankreichs. Es war aber keine leichte Aufgabe, zumal die orthodoxe morgenländische Kirche in Frankreich ebenso wenig bekannt als viel verläumdet war. Wassilieff hatte selbst bei objektiv gesinnten Lesern mit grossen Vorurteilen zu kämpfen; er war aber ein wohlunterrichteter und wohlgerüsteter Kämpfer; keinen Angriff seitens der ultramontanen Presse liess er unbeantwortet, und seine Argumente waren nicht leicht zu parieren.

am meisten der Bischof von Nantes, Mgr. Jacquemet, fühlen. Die Lage Wassilieffs war keine leichte; besonders schwer wurde sie 1854, zur Zeit des Krimkrieges, wo wir von der Quadrupel-Allianz (Frankreich, England, Türkei und Piemont) angegriffen waren; und eben unter diesen schweren Verhältnissen bewies Wassilieff, dass er ein guter Hirte war, der seine Schafe nicht ohne Obhut lassen wollte. Die russischen Kriegsgefangenen, über 2000, meistens in Aix einquartiert, hatten keine Seelsorger; das war aber noch nicht alles; nicht nur hatten sie niemanden, der ihnen die tröstende Hülfe der kirchlichen Sakramente geben konnte, sondern sie waren auch noch einer unerwarteten Gefahr ausgesetzt. Die Jesuiten suchten sich der Kriegsgefangenen zu bemächtigen und ihre verzweifelte Lage und Schutzlosigkeit auszubeuten, um sie zum römischen Katholicismus überzuführen. Wassilieff wachte aber über seine Lands-Weib und Kinder in Paris zurücklassend, besuchte er mehrmals seine Herde und schützte sie gegen Loyolas Zöglinge. Diese Verteidigung kam ihn aber teuer zu stehen; die Jesuiten (besonders ein Pater Jalovicki) rächten sich, indem sie Wassilieff als Spion bei der französischen Regierung zu verdächtigen suchten. Die Verläumdung gelang, und die französische Regierung entzog die Erlaubnis, die Kriegsgefangenen zu besuchen! Es kostete dem sächsischen Gesandten, dem während des Krieges die Interessen der Russen in Frankreich anvertraut waren, viele Mühe, die Verläumdung zu beseitigen. Der Gesandte, Herr von Seebach, verschaffte Vater Wassilieff eine Audienz beim Kaiser Napoleon, und Wassilieff erlangte wieder das Recht, die Gefangenen zu besuchen.

Nach dem Kriege gelang es Wassilieff, unsere schöne in Paris neu erbaute russische Kirche einzuweihen. Dieser nicht unbedeutende Erfolg genügte aber dem thätigen Vater Wassilieff nicht, er wollte auch als Verteidiger der Wahrheit seiner Kirche auftreten und gründete, um dieses Ziel zu erreichen, eine theologische Zeitschrift, die "Union chrétienne". Es war damals keine leichte Sache, eine orthodoxe Zeitschrift in Frankreich zu gründen; die ultramontane Partei erfreute sich noch der höchsten Unterstützung. Dennoch gelang es Wassilieff, nicht nur die "Union chrétienne" zu gründen, sondern ihr auch in den gebildeten Sphären einen nicht unbedeutenden Einfluss zu verschaffen. Der Streit aber mit den Ultramontanen war

damals bei weitem schwerer als jetzt. Das Unfehlbarkeits-Dogma war noch nicht proklamiert, und noch fand Rom gebildete und ehrliche Verteidiger. Die Schwierigkeiten hielten aber Wassilieff von seinem Unternehmen nicht ab. Mit Festigkeit, aber seinen Gegnern gerecht, und vollkommen objektiv, verteidigte er seinen Glauben und gab schlagende Beweise der Irrtümlichkeit der verschiedenartigsten Verläumdungen, denen die morgenländische Kirche ausgesetzt war (und teilweise noch ist). Obgleich Wassilieff, welcher unterdessen eine kräftige Stütze in Guettée gefunden hatte, seinen Opponenten höchst unbequem war, sollten sie doch gestehen, dass sie in ihm einen ehrlichen Feind gefunden hatten.

Nach einem mehr als zwanzigjährigen Dienste in Paris als Seelsorger der orthodoxen Gemeinde wurde Vater Wassilieff 1867 zu einem höheren Posten berufen — nämlich zur Präsidentschaft des Schul-Komitees der hl. Synode. Es war eine neue Thätigkeitssphäre, jedoch erwies sich Vater Wassilieff dieser neuen Aufgabe vollkommen gewachsen. Die Zeiten waren schwer; eine grosse Reform war in Sicht: Neue Lehr-Pläne, neue Programme wurden geschaffen, neue, bessere, humanere Verhältnisse zwischen Lehrer und Schüler eingeführt, alle Schulbücher wurden revidiert.... es war eine grosse Arbeit! Nachgiebig und äusserst freundlich in persönlichen Fragen war Wassilieff fest und unbeugsam in seinen Grundsätzen, felsenfest in Allem, was er als seine Pflicht und Schuldigkeit ansah; vierzehn Jahre stand er an der Spitze seines Komitees und arbeitete ohne Rast und Ruhe.

Ein Mann wie Wassilieff konnte selbstverständlich der altkatholischen Bewegung nicht gleichgültig gegenüberstehen. Er nahm den eifrigsten Anteil an der Gründung und den Arbeiten der Gesellschaft der Freunde geistlicher Aufklärung, besuchte die Kongresse der Altkatholiken, und hatte einen bedeutenden Einfluss auf unsere Unterhandlungen.

Einige Monate vor seinem Tode wurde er zum Präsidenten einer neu gegründeten Gesellschaft gewählt, nämlich der "Gesellschaft zur Verbreitung der religiösen und ethischen Aufklärung im Sinne der orthodoxen Kirche". Mit jugendlicher Energie übernahm Wassilieff deren Leitung; seine Kräfte waren aber bereits gebrochen und er sah nur den Anfang der segensreichen Thätigkeit dieser Gesellschaft. Seiner Laufbahn war

leider ein nahes Ziel gesetzt; am 27. Dezember 1887 verschied dieser Mann des aufrichtigen, ehrlichen Wortes und der kräftigen That!

A. KIRÉEFF.

La mention, faite dans cette notice, d'une discussion entre M. l'évêque Jacquemet, de Nantes, et M. l'archiprêtre Wassilieff, aumônier de l'ambassade de Russie à Paris, en 1861, doit être complétée. Cette discussion a fait sensation en France dans le monde ecclésiastique. Voici à quelle occasion elle eut lieu:

M. l'évêque de Nantes ayant attaqué l'Eglise de Russie dans son mandement de carême de 1861, M. Wassilieff lui répondit le 12 mars pour réfuter ses erreurs et ses calomnies. L'évêque répliqua le 9 mai. M. Wassilieff publia, le 14, une réponse détaillée et péremptoire, qui fut suivie, de la part de l'évêque, d'un profond silence, et qui fut tenue, par conséquent, pour le dernier mot de la question.

Nous regrettons vivement que la place nous manque pour reproduire intégralement ces documents. Mais les extraits suivants donneront aux lecteurs la substance de ce très intéressant et très instructif débat, débat toujours actuel, grâce à l'obstination avec laquelle les chefs du parti ultramontain entretiennent leurs calomnies, savamment combinées, dans les masses ignorantes et crédules.

M. Wassilieff à l'évêque Jacquemet (lettre du 12 mars 1861).
«... Votre assertion ne tend à rien moins qu'à dénier à notre Eglise toute foi et toute indépendance chrétienne. A vous en croire, cette Eglise serait disposée à faire le sacrifice de sa foi à la volonté du souverain temporel... Pour justifier votre assertion, vous seriez obligé de prouver: ou que notre Eglise attribue à l'empereur de Russie une sorte d'infaillibilité dans la décision des choses de la foi; ou bien que, sans admettre cette infaillibilité, elle a des sentiments assez bas pour se croire obligée à une obéissance aveugle à l'égard d'une autorité qui pourrait enseigner l'erreur au point de vue dogmatique.

«Sur le premier point, la doctrine de l'Eglise russe vous condamne; sur le second, toute son histoire s'élève contre vous.

«Je ne vous ferai pas l'injure, monseigneur, de croire que vous partagiez un préjugé, trop commun en France, sur le prétendu pontificat de l'empereur de Russie. Vous connaissez sans doute la doctrine de l'Eglise russe sur ce point. . Vous savez, par conséquent, qu'elle est restée fidèle, avec toute l'Eglise orientale dont elle fait partie, à la constitution primitive de l'Eglise universelle, constitution qui fut respectée aussi par l'Eglise romaine pendant les huit premiers siècles; vous savez qu'elle ne place l'infaillibilité doctrinale que dans l'Eglise,

s'exprimant par le corps de ses pasteurs, et constatant sa foi *universelle* et *permanente*; vous savez qu'elle a toujours admis la distinction essentielle, fondamentale, des deux pouvoirs spirituel et temporel, qu'elle a toujours «rendu à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu»; vous savez qu'elle ne reconnaît à l'Eglise universelle qu'un *seul chef*, Jésus-Christ, qui la gouverne par ses ministres, c'est-à-dire par les évêques avec le concours des prêtres.

« Pour ce qui est de l'empereur, l'Eglise de Russie respecte son pouvoir qui vient de Dieu, comme tout pouvoir légitimement constitué; elle lui obéit dans toutes les choses qui sont du domaine temporel; elle jouit de sa protection, mais elle ne lui reconnaît aucune autorité spirituelle. Les évêques russes, seuls conducteurs du troupeau confié à leurs soins, n'abusent pas de leur autorité pour se constituer en lutte contre l'Empereur, dont ils sont les sujets fidèles; et l'Empereur, fils dévoué et respectueux de l'Eglise, honore l'autorité spirituelle des évêques, sans rien céder de ses prérogatives de chef de l'Etat. Du respect mutuel des deux autorités l'une pour l'autre, ressort une harmonie parfaite en Russie; tandis que, partout ailleurs où l'on confond les deux pouvoirs dans un seul souverain, on ne voit qu'un désordre nécessaire et des luttes permanentes, à moins que l'esprit public n'en soit arrivé au dernier degré d'abaissement, au servilisme le plus absolu.

«Tel serait, d'après votre mandement, monseigneur, l'état de l'esprit public en Russie. Vous vous êtes, sans doute, trompé d'époque et de pays, lorsque vous avez laissé couler de votre plume une telle assertion. Vous avez cru parler de la France sous Charlemagne, qui a provoqué si directement le changement du symbole de Nicée. Il n'en a jamais été ainsi en Russie, monseigneur; jamais empereur n'y a prétendu modifier le symbole, ni régler les affaires spirituelles. Vous avez donc, d'un seul coup, insulté une grande Eglise chrétienne, et un digne empereur, ami de la France. . .

«Du reste, l'Eglise russe a prévu la possibilité d'un abus de pouvoir de la part de l'autorité temporelle, et elle n'est pas restée muette sur cette question. A la page 138 du catéchisme orthodoxe, vous trouverez ce qui suit: «Q. Comment doit-on agir, si les maîtres ou les supérieurs exigent quelque chose qui soit contraire à la foi et en opposition avec la loi divine?

— R. Dans ce cas, on doit leur répondre ce que les apôtres répliquèrent aux princes et chefs des Juifs: Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu (Act. IV, 19). Et il faut en subir les conséquences et supporter, pour la foi et pour ne pas violer la loi de Dieu, quoi qu'il puisse s'ensuivre ou en résulter.»

« Vous voyez, monseigneur, que la doctrine de l'Eglise orthodoxe de Russie est diamétralement opposée à la confusion des pouvoirs, et que cette Eglise n'est pas coupable de cette lâcheté que vous lui attribuez gratuitement et d'une manière si insultante.

«La doctrine, la constitution et l'esprit de l'Eglise russe manquant à votre thèse, je vous conduis, monseigneur, sur le terrain historique, qui ne vous sera pas plus favorable.

«L'Eglise catholique orthodoxe de Russie est une fille de l'Eglise catholique orientale. A ce titre, elle se glorifie de la fermeté inébranlable de sa foi, et du courage apostolique de ses pasteurs.»

M. Wassilieff cite quelques-uns de ses Saints qui ont résisté aux empereurs persécuteurs. Puis, arrivant au $\mathrm{IX}^{\mathrm{me}}$ siècle, il continue ainsi: «Plus tard, le patriarche saint Ignace a-t-il hésité à supporter les persécutions que lui suscitèrent un empereur criminel et sa cour dissolue, plutôt que de manquer à son devoir de défenseur de la vérité et de la morale? Le vénérable patriarche Photius, dont la mémoire et le caractère sont si calomniés, si dénaturés en Occident, qu'on voudrait faire passer pour un vil courtisan, n'a-t-il pas mieux aimé être violemment déposé de son siège, souffrir la prison et les tortures que de se taire sur les crimes de l'empereur Basile? Rappelez à votre mémoire les actes de sainte résistance des pasteurs de l'Eglise catholique orientale lorsque les Paléologues, par calcul politique, voulurent livrer leur Eglise au pouvoir absolu des papes, lors des conciles de Lyon et de Florence, et vous serez profondément convaincu que la fermeté de la foi et le courage chrétien se sont perpétués dans l'Eglise catholique orientale. Ne tenez-vous aucun compte, monseigneur, de la fermeté des évêques orientaux qui ont conservé la foi chrétienne dans son intégrité, sous le joug si pesant de l'islamisme? N'êtes-vous pas contemporain du marytre glorieux que le patriarche Grégoire et plusieurs évêques souffrirent, en 1821, de

la part du Sultan? Peu avant, on exaltait, en Occident, la fermeté de Pie VII, comme aujourd'hui on fait de Pie IX une victime, pour la perte de quelques avantages temporels, et l'on n'a pas un mot d'éloge pour ces martyrs, dignes de l'Eglise primitive.

« Héritiers d'une aussi belle tradition, et fortifiés par de tels exemples, les pasteurs de l'Eglise russe se sont toujours tenus à la hauteur de leur mission. Il serait trop long de vous citer, monseigneur, les sacrifices et les souffrances glorieuses qu'ils ont eu à subir, à cette époque déplorable où les Tartares s'emparèrent de leur patrie. Ignorez-vous le martyre du métropolitain Philippe, qui osa reprocher au tzar Jean IV ses cruautés et ses désordres, et qui reçut la mort pour récompense de sa fermeté apostolique? Faut-il vous rappeler que le patriarche Hermogène aima mieux mourir de faim dans la prison où il avait été jeté par les Polonais, que de trahir sa foi et sa patrie? J'arrive à des faits plus généraux où les souverains de Russie se trouvèrent en désaccord avec les pasteurs ou avec le pays entier. Deux faits suffiront pour vous convaincre, monseigneur, que vos assertions, au sujet des Russes, sont aussi erronées qu'outrageantes.

« Parmi les évêques qui assistèrent au concile de Florence et qui prirent part à la discussion du projet de réunion entre les Eglises orientale et occidentale, était Isidor, métropolitain russe. Le prince Basile de Russie et les évêques n'attendaient rien de sérieux de la part du concile qui était dirigé plutôt par des mobiles politiques que par des motifs religieux; ils se défiaient en même temps des tendances romaines d'Isidor, qui avait reçu son éducation en Occident. Ils cherchèrent donc à le dissuader de partir pour Florence. Ce fut en vain. Le prince et les évêques se contentèrent alors de lui faire jurer qu'il resterait ferme dans la foi orthodoxe. En revenant du concile, et lorsqu'il était encore en route, sans prendre conseil de ses collègues, Isidor publia des mandements sur la réunion des Cette conduite jeta Eglises qu'il regardait comme accomplie. toute l'Eglise russe dans l'étonnement. Arrivé à Moscou, Isidor se déclara légat du pape à latere, et dès le premier office qu'il célébra, on acquit la preuve qu'il avait trahi sa foi et qu'il violait les rites de son Eglise. Au milieu de la stupéfaction générale, le grand-duc Basile éleva le premier la voix contre le pasteur infidèle. Mais remarquez-le bien, monseigneur, le

prince ne crut pas que sa protestation fût décisive; et il réserva au concile des évêques de Russie le jugement définitif. L'accusé n'espérant pas, sans doute, une sentence favorable, ne l'attendit pas et s'enfuit à Rome, où il reçut le chapeau de cardinal pour récompense de son zèle ultramontain.

«Ce récit prouve bien, monseigneur, que si le clergé et le peuple s'accordèrent avec leur prince en cette circonstance, ce ne fut point à cause de la volonté que ce dernier aurait manifestée, mais bien parce qu'il s'éleva le premier contre un traître qui n'avait tenu compte ni de sa foi ni de ses serments. Le prince ne fut dans ce cas que l'organe et le protecteur de la croyance de son pays.

« Je vous citerai maintenant, monseigneur, un cas contraire à celui que je viens de rapporter.

« Lorsque Démétrius, dernier rejeton de l'ancienne dynastie, fut martyrisé, un aventurier, le diacre Grégoire, qui avait quelque ressemblance avec le prince, conçut le coupable projet de se faire passer pour lui, prétendant avoir échappé à la mort comme par miracle. Réfugié en Pologne, il y trouva d'habiles complices dans les jésuites, qui entreprirent de faire de cet aventurier l'instrument des projets qu'ils nourrissaient contre l'Eglise de Russie.

«Instruit par les jésuites dans les sciences sacrées et profanes, soutenu par les armes de la Pologne, appuyé sur la puissance du pape, qui parvint à faire reconnaître l'usurpateur par les cours de l'Europe, le faux Démétrius s'avança victorieusement jusqu'à Moscou.

« Ne croyez pas, monseigneur, que son succès soit dû aux intrigues de Rome, ou aux armes de la Pologne, ou à la tactique des jésuites. Tous ces moyens n'auraient été couronnés d'aucun résultat sans le profond sentiment de fidélité que les Russes ont pour leurs souverains. Le faux Démétrius s'adressa à ce sentiment. Il parvint à se faire passer pour le souverain légitime et monta sur le trône de la dynastie de Rurik. Il commença dès lors à exécuter le pacte clandestin qu'il avait conclu avec les jésuites et qui consistait à implanter la doctrine et les usages de Rome en Russie. Les habiles conseillers de l'usurpateur connaissaient mieux que vous, monseigneur, la Russie et son profond attachement à la foi. Ils n'espéraient pas venir facilement à bout de sa fermeté; surtout ils se gar-

dèrent bien de conseiller à leur élève de recourir à ces actes d'autorité, à ces ordres formels qui, d'après vous, monseigneur, seraient un moyen aussi certain que facile de faire apostasier les Russes. Les jésuites comptaient bien plus sur leur moyen ordinaire, la ruse. Sans toucher directement aux dogmes, le faux Démétrius s'attaqua d'abord aux usages, aux coutumes qui tenaient à la vie religieuse du peuple russe; il procéda doucement et essaya d'introduire de la même manière des usages ultramontains. Mais, malgré ses précautions, il se trouva en présence du sentiment orthodoxe des Russes qui soupçonnèrent bientôt ses desseins. Aussitôt le zèle pour la religion domina chez eux la fidélité au souverain. Une insurrection formidable éclata. L'usurpateur fut saisi d'un tel effroi que, pour fuir, il se précipita d'une des fenêtres du palais et se tua.

«Si vous eussiez connu ce fait, monseigneur, auriez-vous prononcé des paroles aussi outrageantes contre la fermeté de mes compatriotes dans leur foi? Du reste, il n'y eut jamais en Russie qu'un usurpateur qui ait fait courir des dangers à nos crovances. Nos souverains légitimes, loin de chercher à ébranler la foi de leurs sujets, ont toujours montré l'exemple de la fidélité la plus scrupuleuse à la religion de leurs ancêtres; ils n'ont jamais touché à l'arche sainte, qui a toujours été soutenue par les bras des pasteurs. Lorsque Pierre le Grand vint en France, les docteurs de la Sorbonne profitèrent de cette occasion pour lui présenter un mémoire sur l'union de l'Eglise catholique gallicane avec l'Eglise catholique russe. Les théologiens français comptaient peut-être trop sur l'autorité du prince. Pierre le Grand les détrompa, en disant qu'il n'avait pas le droit de s'immiscer dans les affaires spirituelles, et que tout ce qu'il pouvait faire, pour être agréable aux savants de la Sorbonne, c'était de transmettre leur proposition au saint synode de Russie. Et pourtant c'est à Pierre le Grand qu'on attribue, d'une manière toute spéciale, l'usurpation du pouvoir spirituel dans l'Eglise de Russie!

Je cherche en vain, monseigneur, dans l'histoire de mon pays, des faits qui aient pu vous fournir un prétexte tant soit peu plausible de vous exprimer comme vous l'avez fait, et je n'en trouve point. Vous appuieriez-vous sur un événement contemporain, sur la réunion de deux millions et demi d'uniates de Russie à l'Eglise catholique orientale? Ce fait a été déna-

turé par l'ignorance ou la passion. L'on a voulu attribuer la résolution prise par ces nombreux fidèles, à une soumission aveugle pour l'empereur Nicolas. Cette affirmation est complétement erronée. Mais si vous y tenez, monseigneur, vous pourrez remarquer que c'est à votre propre Eglise que vous jetez la pierre. Les uniates vous appartenaient; c'est donc chez vous qu'ils avaient appris à n'avoir plus de foi, à subordonner leurs convictions à la volonté d'un homme! Maintenant, je puis vous l'assurer en connaissance de cause, rien, ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la puissance des hommes, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ni toute autre créature ne pourra jamais les séparer (Rom. VIII. 38, 39) de l'Eglise catholique orthodoxe à laquelle ils sont attachés du fond de leurs entrailles.

«Il est naturel, monseigneur, que vous regrettiez la perte de ces chrétiens pour votre Eglise; mais il n'est ni juste, ni charitable de leur dénier toute foi et toute conviction. Si vous eussiez considéré avec impartialité toutes les vicissitudes de cette union, vous auriez admis la vérité de la légende que l'on grava sur la médaille commémorative de cet événement, si heureux pour l'Eglise de mon pays. Cette légende est ainsi conçue:

« Détachés par la violence, « Réunis par la charité ».

«Excusez, monseigneur, la longueur de cette lettre. L'accusation que vous avez portée contre l'Eglise russe est trop grave et trop générale pour que j'aie pu vous répondre en quelques lignes. Je respecte trop votre caractère sacerdotal pour m'être permis d'opposer une simple négation à votre affirmation. J'ai dû m'appuyer sur des preuves pour vous contredire. Je m'estimerai heureux, monseigneur, si cette lettre vous ramène aux sentiments de justice et de charité que vous nous devez comme aux autres. Ces sentiments, si sublimes en euxmêmes, qui conviennent si bien à un ministre de Jésus-Christ, ont encore un avantage: celui de rapprocher les Eglises qui ont été jadis sœurs et amies et qui n'eussent jamais été séparées, si l'amour de la vérité et la charité l'avaient emporté sur le désir désordonné de l'autorité et sur l'intérêt. 1)

¹⁾ Extrait de l'Union chretienne, IIe année, 14 avril 1861, p. 186-189.

L'évêque Jacquemet développa, dans sa réponse du 9 mai, l'argument suivant, textuellement résumé par lui dans les termes suivants: «Le saint synode gouverne l'Eglise de Russie, son clergé, son épiscopat, avec la plus haute autorité que puisse admettre une Eglise séparée, celle des patriarches. Le saint synode obéit à son procureur suprême, M. Protassow ou tout autre. Le procureur suprême est dans la dépendance la plus complète de l'empereur. Donc l'Eglise de Russie, dans les questions religieuses, est dans la dépendance de l'empereur 1). »

Réplique de M. Wassilieff à l'évêque Jacquemet (14 mai 1861):
« . . . Avant de répondre à vos raisonnements, je dois, monseigneur, vous rendre cette justice: c'est que vous avez parfaitement caractérisé votre opinion sur l'Eglise de Russie, en l'appelant un préjugé; vous avez encore raison, lorsque vous avouez que ce préjugé est tellement repandu en Europe et dans le monde entier qu'il s'est constitué à l'état d'opinion publique. Il n'en est pas moins vrai que c'est un préjugé, c'est-à-dire une opinion adoptée sans examen, selon la définition que donne de ce mot l'Académie française.»²)

Puis M. Wassilieff examine les quatre points suivants:

1º La constitution n'est pas la discipline. « . . . Permettezmoi d'abord de faire observer à Votre Grandeur qu'elle semble confondre les principes de la constitution de l'Eglise avec les détails de la discipline ecclésiastique. Il y a cependant autant de différence entre eux qu'il en existe entre le divin et l'humain. La constitution essentielle de l'Eglise vient de Dieu; la discipline écclésiastique vient des hommes; et encore, dans la discipline, faut-il distinguer entre les règlements des conciles œcuméniques qui sont infailliblement conformes aux lois divines, et les détails des disciplines particulières qui varient suivant les temps et les lieux. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les rapports extérieurs qui ont existé entre l'Eglise russe et le patriarche de Constantinople. Comment avez-vous pu, monseigneur, faire de ces rapports purement disciplinaires une question se rattachant à la constitution elle-même de l'Eglise?

« Cette constitution est ainsi exposée par saint Paul: « C'est lui (Jésus-Christ) qui a établi les uns apôtres, les autres prophètes; ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, afin d'accomplir, pour le perfectionnement des saints, l'œuvre du ministère, l'édification du corps du Christ. » (Eph. IV, 12.) Ces

¹⁾ Ibid., p. 234-235, numéro du 26 mai 1861.

²⁾ Ibid., p. 236 et suiv.

divers ministères, selon la tradition constante de l'Eglise, sont résumés dans l'épiscopat et la prêtrise, qui sont les deux ordres du sacerdoce sur lequel l'Eglise a été constituée. Telle est la constitution divine, essentielle de l'Eglise.

« Que les évêques agissent dans les limites d'une circonscription déterminée (ce qu'on appelle diocèse); qu'ils se réunissent pour aviser aux besoins particuliers d'un certain nombre de diocèses placés sous la juridiction d'une même métropole (conciles provinciaux); qu'ils accordent à certains évêques, à ceux des grandes villes par exemple, des privilèges, des prééminences, des titres honorifiques, comme ceux de métropolitain, d'exarque, de patriarche; qu'ils se réunissent, de toutes les parties de l'Eglise, pour travailler au bien général de la société chrétienne (conciles généraux ou œcuméniques); qu'ils parviennent au même but, sans se réunir, et seulement par correspondance; tous ces actes épiscopaux n'appartiennent pas à la constitution même de l'Eglise; ils ne sont que des manifestations extérieures de l'action épiscopale conformes à des règles disciplinaires que les évêques eux-mêmes ont établies; ils peuvent être modifiés selon les circonstances sans que la constitution de l'Eglise soit atteinte. C'est là, monseigneur, une vérité théologique aussi ancienne que l'Eglise elle-même. La théologie catholique occidentale l'admet aussi bien que la théologie catholique orientale; avec cette différence, toutefois, que la première, depuis quelques siècles, place au sommet du corps épiscopal l'évêque de Rome avec le titre de chef visible de l'Eglise de droit divin; tandis que la seconde y place Jésus-Christ, seul chef de l'Eglise; chef invisible, il est vrai, mais toujours présent et agissant. Cette dernière doctrine est, à notre avis, la seule conforme à la Sainte Ecriture et à la tradition catholique. (Eph. I, 22; IV, 16; Coloss. I, 18; Math. XXVIII, 20.)

« Mais il ne s'agit pas entre nous des prérogatives papales dont il me serait facile de déterminer les proportions légitimes; il ne s'agit que du pouvoir religieux de l'empereur de Russie. Or, je dois m'étonner, monseigneur, que connaissant, comme vous le devez, la constitution essentielle de l'Eglise, vous ayez pris prétexte de détails disciplinaires adoptés par les deux autorités ecclésiastique et civile, pour en conclure que l'on reconnaît à l'empereur de Russie le droit de modifier la constitution de l'Eglise. Que l'Eglise de Russie reconnaisse la juri-

diction générale du patriarche de Constantinople ou celle d'un patriarche particulier, ou celle de plusieurs de ses évêques réunis en synode permanent, est-ce là un point qui touche aux bases essentielles et divines que Jésus-Christ a données à la société chrétienne? Le dire, serait une exagération évidente. Or, toute exagération manque d'exactitude, vous le savez; la vôtre, monseigneur, vous entraîne au delà des limites d'une simple erreur. Pensez-vous qu'un homme en changeant d'habits change de nature? C'est cependant ce que vous soutenez, du moins équivalemment, lorsque vous identifiez quelques rapports extérieurs avec la constitution même de l'Eglise. Je ne puis m'expliquer une telle exagération que par le désir trop ardent que vous avez de faire le procès à l'Eglise de mon pays. Votre Grandeur n'y fût pas tombée si elle avait bien voulu se rappeler le passé de l'Eglise gallicane.»

M. Wassilieff montre comment cette Eglise a modifié plusieurs fois sa discipline, et il ajoute: « . . . Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ces vicissitudes dans les rapports de l'Eglise gallicane avec les papes ont une toute autre importance que celles de l'Eglise russe avec le patriarche de Constantinople. En effet, d'après l'enseignement catholique-romain, le pape est le chef de l'Eglise, tandis que le patriarche de Constantinople, d'après l'enseignement universel de l'Eglise, n'est qu'un premier pasteur possédant des titres honorifiques. Vous ne pouvez certainement attribuer la même importance aux divisions qui troublent les rapports entre le père et ses enfants, et à celles qui troublent de simples rapports fraternels? Le pape, c'est un père pour l'Eglise gallicane; pour l'Eglise russe, le patriarche de Constantinople n'est qu'un frère aîné. On comprend donc sans peine que, si l'on modifie les rapports de l'Eglise gallicane avec le pape, le danger est plus grave (si toutefois il existe) que si l'on modifie ceux de l'Eglise russe avec le patriarche de Constantinople.

« Or, a-t-on jamais dit que les variations dans les rapports de l'Eglise gallicane avec le pape avaient porté atteinte à la constitution de l'Eglise? Pourquoi avez-vous attaché plus d'importance aux modifications disciplinaires de l'Eglise de Russie? »

2º L'établissement, d'abord du patriarchat de Russie, puis du synode par les évêques et le souverain, pour des motifs libéraux, et avec la libre approbation des patriarches. « . . . Les

Lettres canoniques de l'établissement du patriarchat furent signées par les patriarches de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem, dix-neuf métropolitains, autant d'archevêques et vingt évêques. Un tel acte ne vous offre-t-il pas toute garantie? Ne voyez-vous pas en même temps combien vous avez été injuste envers l'Eglise de Russie, lorsque vous avez posé la question suivante: Qu'est-il resté après cela de vos rapports avec l'Eglise grecque? Rien. Le nouveau patriarche faisait part de son élection et de sa consécration aux autres patriarches de l'Eglise orientale; il s'entendait avec eux sur les choses de la foi; il n'entreprenait rien de grave sans avoir pris leur avis. Il conserva donc toujours avec eux cette unité formulée par saint Paul: Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous (Eph. IV, 5 et 6). Vous devez donc admettre, monseigneur, que les meilleures relations existèrent entre l'Eglise russe et l'Eglise grecque, après l'érection du nouveau patriarchat, et que l'une et l'autre, selon la parole de l'Apôtre, se montrèrent soigneuses de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la paix (Ibid., IV, 4)....

« Vous avez affirmé que le patriarchat russe n'avait été établi que par la seule volonté d'un de nos souverains;

« J'ai prouvé, l'histoire à la main, que cette institution fut faite d'un commun accord, par le souverain et par les évêques de Russie; que le premier n'y prit part que dans la juste mesure qui convient à un prince protecteur de l'Eglise.

« Vous avez prétendu que la reconnaissance du patriarchat russe fut arrachée violemment au patriarche de Constantinople;

« J'ai prouvé que le patriarche œcuménique a joui de toute sa liberté; qu'il montra, en cette affaire, la véritable sagesse qui sait tenir compte des besoins nouveaux; l'énergie qui sait dominer les circonstances; l'abnégation et l'humilité qui inspirent le sacrifice des intérêts particuliers au bien général de l'Eglise. . . .

«Le passé de l'Eglise russe ne pouvait inspirer aucune méfiance à Pierre le Grand, touchant l'envahissement du pouvoir politique par l'autorité ecclésiastique. Où avait-il donc puisé ces inquiétudes dont vous parlez avec raison? Lui-même vous répond, monseigneur, dans l'exposé des motifs qui précède le Statut que vous avez cité dans votre lettre. « C'est, dit-il, par un abus de son autorité spirituelle que le pape est

arrivé au pouvoir temporel; qu'il s'est approprié une partie considérable de l'empire roman. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il excita, dans d'autres Etats, de grandes et désastreuses calamités. » Ce fut donc l'abus que les papes ont fait de leur autorité spirituelle qui fit concevoir à Pierre le Grand des craintes touchant les usurpations possibles des patriarches russes. Les papes ont ainsi contribué, sans le savoir, à la substitution du saint synode au patriarchat. . . .

«Puisque les conciles provinciaux sont conformes à la discipline générale de l'Eglise primitive, puisqu'ils ont été en usage, de tout temps, dans l'Eglise catholique, j'espère, monseigneur, que vous ne trouverez rien d'anti-canonique dans l'institution du saint synode qui n'est que le concile de l'Eglise de Russie. . . . Bien loin de vouloir asservir l'Eglise russe par l'établissement du saint synode, Pierre le Grand a voulu garantir son indépendance. Vous pouvez vous en assurer en lisant en entier le Statut que vous avez cité d'après la traduction latine. Je vous épargnerai cette peine, si vous voulez, monseigneur, en attirant seulement votre attention sur quelques passages de l'exposé des motifs, où l'on fait voir que le concile est préférable au patriarchat.

d'impartialité; qu'il ne meurt pas comme un patriarche, qu'il ne subit pas comme lui les effets des préjugés et des passions, les rédacteurs du Statut continuent (§ 6): «Il ne faut pas oublier que le synode a un esprit plus libre pour la justice; il ne craint pas la colère des puissants, comme un homme qui concentre en lui le gouvernement; il est plus facile de s'emparer d'un homme que de plusieurs qui ont des qualités différentes.» Si Pierre le Grand avait eu la pensée d'énerver l'Eglise russe, lui eût-il parlé de son indépendance, et du synode comme d'un moyen pour la garantir? Ne pensez pas, monseigneur, que les considérations développées dans ce Statut soient inexactes. La psychologie et l'histoire s'unissent pour en attester la vérité. La crainte et l'intérêt ont beaucoup plus d'action sur un individu que sur une réunion quelconque. . . .

«Un dernier fait qui vous convaincra, monseigneur, que l'établissement du saint synode n'a pas été inspiré par des sentiments hostiles à la liberté de l'Eglise, c'est que la pensée ne doit pas en être attribuée à Pierre le Grand seul, mais aussi à plusieurs évêques russes. L'illustre empereur va vous le dire lui-même, dans sa lettre aux patriarches orientaux: « Après en avoir longuement et mûrement délibéré avec les personnages ecclésiastiques, et avoir pris leur conseil, il nous a paru bon d'instituer le saint synode, c'est-à-dire un suprême gouvernement conciliaire pour gouverner l'Eglise de toutes les Russies. » Si nous pouvions croire que vous ignorez ce fait, je vous citerais les noms des évêques qui rédigèrent cette lettre du tzar aussi bien que le Statut que vous attribuez à tort à Pierre le Grand seul. Veuillez jeter les yeux seulement sur la fin de ce Statut, et vous y trouverez les noms des dix-neuf évêques dont cinq métropolitains. . . .

«Ceux qui ne connaissent pas l'histoire de l'Eglise de Russie et qui ne veulent pas la connaître, soutiennent que le saint synode de Russie a été établi sans que les patriarches orientaux aient pris la plus minime part à son institution, et qu'on ne leur a demandé leur adhésion qu'après coup et par pure formalité. Vous allez encore plus loin, monseigneur, car vous avez écrit: «Lorsque, pour donner quelque apparence de mission à cette institution nouvelle (le saint synode), on s'est souvenu au bout de cent trente ans d'isolement qu'il existait un patriarche de Constantinople, et qu'on lui a demandé son adhésion à l'acte déjà consommé, etc. » J'ai lu et relu ce passage de votre lettre, monseigneur, avec l'attention que mérite un écrit de Votre Grandeur, et je vous avoue en toute humilité que je ne l'ai pas compris. Ce passage me présente ce problème insoluble: Où a-t-on puisé ces cent trente ans qui se seraient écoulés entre l'établissement du saint synode et sa reconnaissance par le patriarche de Constantinople? L'histoire nous apprend qu'entre ces deux actes il ne s'est écoulé que deux ans; c'était le temps strictement nécessaire pour l'envoi et le retour des pièces officielles et la correspondance entre les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Vous-même, monseigneur, vous avez cité quelques lignes que vous avez jugées utiles à votre thèse, extraites de la lettre des patriarches, approbative du saint synode, et vous remarquez que cette lettre est datée du 23 septembre 1723. Or, comme vous le savez certainement, l'établissement du saint synode eut lieu le 25 janvier 1721. Je ne puis, monseigneur, vous attribuer une erreur aussi grossière; vous êtes trop instruit pour que je me permette une telle licence; je ne dois même pas penser que vous avez été distrait en écrivant une phrase aussi étrange. Je saisis avec empressement la ressource que m'offre la négligence très probable de votre copiste qui a transformé un intervalle de deux ans en cent trente ans....

« Résumons: 1º Il est acquis par la première partie de ma réplique, qu'il n'est pas permis, sans offenser la théologie et 1e droit canonique, d'avancer qu'un changement disciplinaire dans une Eglise soit un changement de la constitution de l'Eglise. — 2º J'ai eu l'honneur de vous prouver que le gouvernement d'une Eglise au moyen d'un concile est la forme la plus ancienne et la plus canonique. — 3° Vous avez affirmé que le saint synode fut établi exclusivement par le souverain de Russie, et dans le but d'asservir l'Eglise de son empire; je vous ai prouvé qu'il en était autrement en m'appuyant sur des faits et sur des documents authentiques; j'ai démontré que Pierre le Grand ne prit part à l'établissement du saint synode que dans une mesure qui convenait à un souverain soucieux de son indépendance politique, à un souverain chrétien qui a le droit de participer à la création d'une institution ecclésiastique, en ce qui concerne son existence extérieure et civile. J'ajouterai que l'action de Pierre le Grand, dans le cas dont il s'agit, est analogue à celle des anciens empereurs qui convoquaient les conciles, même œcuméniques, et qui protégeaient l'action régulière et libre des pasteurs, dans ces saintes assemblées, aussi bien que l'ordre extérieur dans l'Eglise. J'ai prouvé, en outre, d'une manière solide, que les évêques russes eurent la part qui leur était due dans l'institution du saint synode, et par les conseils qu'ils donnèrent pour qu'il fût établi, et par la rédaction et l'approbation du Statut organique de ce concile permanent. - 4º Vous avez affirmé que l'approbation demandée au patriarche de Constantinople fut trop tardive et une pure formalité; j'ai donné des preuves incontestables que, immédiatement après la convocation du saint synode, la sanction de tous les patriarches orientaux fut sincèrement et respectueusement demandée; qu'elle fut accordée canoniquement, avec indépendance et dans le délai le moins long possible.»

3. Le serment. «Les membres du saint synode affirment par serment, devant l'Evangile et en prenant Dieu à témoin, qu'ils chercheront en tout la plus parfaite vérité et la plus

entière justice; et vous, monseigneur, en vous appuyant sur quelques lignes isolées et mal comprises, vous leur reprochez de promettre avec serment de sacrifier la vérité et la justice au moindre désir du pouvoir civil! Les Pères du concile de Russie jurent devant Dieu de repousser tout sentiment de crainte et d'intérêt, de n'avoir en vue que la gloire de Dieu, le salut des âmes et l'édification de l'Eglise; et vous, vous assurez qu'ils s'engagent par serment à n'écouter que la crainte et l'intérêt! Ils affirment en présence du ciel et de la terre que leur roi spirituel et le chef de l'Eglise est celui qui fut crucifié comme roi des Juifs; et vous, vous leur mettez dans la bouche les paroles que les traîtres juifs ont prononcées: « Nous n'avons pas d'autre roi que César! » Les vénérables et vénérés pasteurs de l'Eglise russe, dans un acte de foi et de conscience, affirment qu'ils prennent pour guide de leurs actions pastorales l'Ecriture Sainte, les canons des conciles et l'enseignement unanime des saints Pères de l'Eglise; et vous, vous propagez le préjugé qu'ils ne reconnaissent d'autre loi de l'Eglise que la loi civile, qu'ils ont remplacé les Pères de l'Eglise par des agents de l'administration séculière! . . .

«En nous jugeant comme vous l'avez fait, vous n'avez pas seulement nui à l'Eglise de Russie, mais par contrecoup, à votre Eglise gallicane elle-même, ou plutôt à l'Eglise catholique dont l'Eglise romaine est une partie considérable. Toutes les Eglises chrétiennes sont solidaires; l'abaissement de l'une d'entre elles, en ce qui tient à l'essence du christianisme, retombe sur les autres. On risque ainsi d'abaisser le niveau général de la foi chrétienne. En effet, tout le monde ne croit pas au christianisme, n'accorde pas sa confiance aux serviteurs de l'Eglise. Témoins des querelles incessantes qui existent entre les pasteurs des différentes Eglises, des accusations passionnées, des jugements sévères qu'ils portent les uns contre les autres, ceux qui n'ont pas le bonheur de croire s'affermissent dans leurs doutes, dans leurs méfiances. Pour cette raison, les pasteurs de l'Eglise à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir sont d'une très grande réserve à l'égard des autres communions chrétiennes; ils n'en sont que plus affligés de la conduite que l'on tient trop généralement à leur égard dans l'Eglise latine.

«Si vous eussiez entendu, monseigneur, les paroles que vous avez citées, conformément au sens général du serment que prêtent les membres du saint synode; si vous vous étiez attaché au principe qui y est si clairement exprimé, vous n'auriez pas attribué un sens absolu à quelques mots qui n'en ont qu'un relatif, et vous n'y auriez pas puisé une arme contre mes Pères et pasteurs. Peut-être, monseigneur, qu'aux observations que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Grandeur vous me répondrez ce que vous avez déjà dit dans votre lettre: «Je ne puis y voir qu'une de ces contradictions que nous rencontrons si souvent dans les Eglises séparées. » Mais veuillez vous souvenir que, sous l'impression d'un certain sentiment, l'on trouve des contradictions où il n'en existe pas. Les uns en trouvent dans la nature pour combattre Dieu créateur; les autres en trouvent dans l'Evangile pour combattre Dieu rédempteur. Ce qui apparaît comme contradiction n'est souvent qu'une diversité, une nuance, un ton distinct. . . .

« Or, le serment lui-même vous apprend que, dans les cas d'hésitation, de défaut de lumières, les membres du saint synode jurent de s'éclairer au moyen « des Ecritures saintes, des canons des conciles et de l'enseignement unanime des grands anciens docteurs.» Veuillez, monseigneur, tourner la feuille où vous avez lu votre citation; lisez la première page du Statut, vous y trouverez: «Les bases du gouvernement de l'Eglise sont: la loi de Dieu, exposée dans les saintes Ecritures, les canons ou règles des conciles et des saints Pères, et les règlements civils conformes à la parole de Dieu.» En présence de ce principe et de cette règle, est-il possible de donner à quelques paroles un sens si contraire à tout l'ensemble de la formule? Les lois civiles entrent, comme vous voyez, monseigneur, dans le gouvernement de l'Eglise; il ne peut en être autrement puisque l'Eglise a un côté civil, une existence extérieure. avez dû prendre en considération la condition imposée à ces lois: pour qu'elles obligent l'Eglise, il faut qu'elles soient conformes à la parole de Dieu.

«Si on lit avec quelque attention le Statut ecclésiastique, il est impossible de ne pas comprendre qu'il appartient à cette législation mixte, ecclésiastique et civile, qui doit se produire dans les Etats où la religion jouit d'une existence officielle; qu'il est l'œuvre des pasteurs de l'Eglise aussi bien que du souverain et des hommes d'Etat investis de sa confiance; qu'il s'applique ainsi au côté humain de l'Eglise, à sa forme exté-

rieure qui se modifie selon les exigences des temps; qu'il ne peut être regardé, par conséquent, comme une loi irréfragable et éternelle; qu'il peut être changé; que plusieurs de ces règlements peuvent être abrogés, d'autres modifiés ou complétés. Je suis donc bien éloigné de m'attacher à chaque détail, de prétendre que ce Statut soit une œuvre parfaite; de prendre la défense de toutes les paroles qui y sont contenues; de croire que sa rédaction est tellement claire, exacte, qu'elle rend impossible toute fausse interprétation. Je dirai même, monseigneur, que la phrase que vous avez tirée du serment peut être comprise dans le sens que vous lui donnez, lorsqu'on la lit isolément, qu'on ne la rattache pas au reste de la formule, qu'on ne s'aide, pour la comprendre, ni des principes, ni de l'histoire, ni de l'esprit de l'Eglise catholique orthodoxe. Je comprends une telle interprétation, mais, malgré toute ma bonne volonté, je ne puis l'excuser.»

4º Le Procureur du saint synode. «Représentant le pouvoir de l'empereur, comme chef du pays, il défend les intérêts de l'Etat contre les usurpations possibles des pasteurs de l'Eglise; par son action délicate, il contribue à l'harmonie des décrets du saint synode avec les lois civiles. Représentant l'empereur, comme fils de l'Eglise, et fidèle à ses intentions à l'égard de sa mère spirituelle, il laisse toute liberté aux Pères de notre concile national pour délibérer sur les dogmes et les affaires de l'Eglise, et s'abstient rigoureusement d'y prendre part. Représentant l'empereur, comme protecteur de l'Eglise, il y apporte ses vœux pour le bien de la religion; il présente à l'orthodoxe monarque les besoins de l'Eglise exprimés par les pasteurs; il porte la charge de toutes les occupations extérieures nécessitées par des rapports avec les différentes administrations de l'Etat; il contribue à l'exécution des décisions du saint synode.

« Vous voyez, monseigneur, que loin d'être président du saint synode, le procureur général n'en est même pas un membre; il est tout simplement fonctionnaire civil près le concile. Loin d'être maître et oppresseur de l'Eglise, il en est le bienfaiteur et le serviteur.

«Je m'estimerai heureux, monseigneur, si j'ai ôté de votre esprit la fausse idée que vous vous étiez faite du procureur général du synode; d'avoir fait évanouir ce fantôme qui inspirait à votre sollicitude pastorale pour l'Eglise du Christ, de si graves inquiétudes....

« En 1848, l'Eglise de France n'a-t-elle pas eu pendant quelques jours un israélite pour ministre des cultes? M. Crémieux fut ministre des cultes et avait droit de l'être, puisque le sien est reconnu par l'Etat aussi bien que le culte catholique. Je ne blâme ni n'approuve le régime politico-religieux de la France, je n'en ai pas le droit; mais ce qui m'étonne, c'est qu'un évêque français qui vit sous ce régime, qui peut dépendre, non seulement d'un général de cavalerie, catholique, mais d'un avocat et même d'un simple sous-officier israélite ou protestant, s'il était choisi pour ministre, ce qui m'étonne, dis-je, c'est qu'un évêque français se soit si fort indigné qu'un général de cavalerie, connu par ses sentiments profondément chrétiens, ait été procureur du saint synode de Russie!»

L'évêque Jacquemet en ayant appelé au témoignage de Joseph de Maistre, M. Wassilieff lui a répliqué ainsi: «Je ne veux pas contester le talent de cet écrivain, mais vous conviendrez, de vôtre côté, monseigneur, qu'il avait le défaut d'envisager les choses d'une manière exagérée, et en se plaçant toujours à un point de vue favorable à son système. Il connut l'art de poser emphatiquement de prétendus axiomes; il fut téméraire dans ses jugements, paradoxal dans ses aperçus, absolu et très souvent sophiste dans ses déductions; il plia ses réflexions selon les exigences de ses affections ou de ses ressentiments. Ces défauts, qui éclatent à chaque page de ses écrits, doivent mettre tous les hommes sages en garde contre ses assertions, surtout lorsqu'elles sont dénuées de preuves solides et certaines. Je ne suis pas le seul qui porte, sur M. Joseph de Maistre, un jugement aussi sévère. Plusieurs théologiens de votre propre Eglise en ont parlé comme moi, et ces théologiens sont, de l'aveu de tous, des hommes doctes et très religieux.

«En ce qui regarde l'Eglise de Russie, le témoignage de M. Joseph de Maistre présente encore moins de garantie d'exactitude et d'impartialité que sur tout autre sujet. Catholique romain passionné et exclusif, il refuse d'admettre quelque chose de bon dans les autres Eglises chrétiennes: vous n'êtes pas catholique romain, donc vous manquez d'intelligence, de morale, de grâce, d'espoir de salut, tel est le fond de tous les jugements de M. J. de Maistre sur les Eglises non romaines. Ultramontain des plus exagérés, M. J. de Maistre se constitua le champion

du système papal du moyen âge dans tout ce qu'il renferme de plus absolu. Il alla même au delà des principes des papes du moyen âge, et il se flatte lui-même d'avoir étonné la Cour de Rome par la hardiesse de sa doctrine. Tout vient du pape, tout retourne au pape, tout a son but final dans le pape. Il ne comprend donc l'indépendance de l'Eglise qu'à la condition qu'elle domine sur l'Etat. Les souverains ne doivent être que les vassaux de la papauté.

«Et c'est là l'écrivain que vous invoquez, monseigneur, comme juge dans la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat! Vous savez bien cependant que la théorie de M. J. de Maistre est jugée, et qu'elle n'a plus pour apôtres qu'un petit nombre d'écrivains qui ont conçu le projet étrange de reconstruire la société moderne avec les débris d'une époque qui ne peut plus avoir de raison d'être....

« Vous avez raison de dire, monseigneur, que M. de Maistre fit un long séjour en Russie. Mais est-il vrai qu'on ne puisse lui reprocher de ne pas connaître la Russie et de ne pas avoir étudié à fond sa situation religieuse? Je vous ferai observer d'abord qu'il ne connut pas notre langue, malgré le long séjour qu'il fit dans notre pays; qu'il n'a pas étudié nos monuments historiques; qu'il n'a eu de rapports ni avec le clergé ni avec le peuple. Le peu de renseignements que l'on trouve dans ses écrits, il les avait puisés dans ses conversations avec quelques membres de la noblesse, surtout avec les dames, comme il l'avoue plusieurs fois. Quant à sa connaissance des documents, on doit croire qu'elle n'était pas profonde. On sait avec quel amour il s'abandonne aux douceurs de l'érudition, dans les notes de ses divers ouvrages; il n'eût pas manqué de faire de l'érudition russe si la tâche lui eût été facile. Mais parcourez ses écrits, et vous verrez qu'il ne cite que l'ouvrage contemporain de Methodius. Pourquoi le cite-t-il? C'est qu'il fut écrit en latin. Vous conviendrez, monseigneur, que les sources où M. J. de Maistre avait puisé ses connaissances et sur la Russie et sur l'Eglise russe ne sont ni très profondes, ni très abondantes. Eût-il possédé des connaissances étendues, il lui eût toujours manqué quelque chose d'essentiel: l'impartialité, un esprit assez élevé pour n'obéir ni aux préjugés, ni à la haine....

« Jusqu'à quel point sont allées les concessions de l'épiscopat français à l'égard du pouvoir civil? Sans oser le dire lui-même, M. J. de Maistre le fait dire à un auteur anonyme: « Avec une telle assemblée (des évêques français) le roi eût pu substituer le Coran à l'Evangile.»

« C'est là une exagération plus énorme encore que celle que vous avez émise vous même, monseigneur, touchant l'Eglise de Russie; car vous avez avancé que les évêques russes consentiraient, par soumission à la volonté de l'Empereur, à devenir hérétiques; et M. J. de Maistre accuse les évêques français de pousser la faiblesse, à l'égard des volontés du roi, jusqu'à embrasser l'islamisme.

« Je ne fais pas, monseigneur, une telle citation pour en triompher, mais pour en gémir, et avec l'espérance que vous admettrez la justesse de ce dilemme: ou le témoignage de M. J. de Maistre est bon contre l'Eglise russe; et alors il est bon aussi et même meilleur contre l'Eglise de France; ou bien, il est mauvais à l'égard de l'Eglise de France, et alors il est mauvais et même plus mauvais à l'égard de l'Eglise de Russie. »

M. Wassilieff conclut ainsi: « Dans le cas où vous me demanderiez de nouveaux éclaircissements, j'ai une prière à adresser à Votre Grandeur dans l'intérêt de la discussion, qui doit avant tout être claire et précise:

- 1º Veuillez d'abord réfuter mes arguments, si cela vous est possible, et ne les pas passer sous silence, comme s'ils n'existaient pas. Vous en avez agi ainsi, monseigneur, dans votre réponse à ma première lettre;
- 2º Veuillez de plus déterminer, exactement et avec clarté, en quoi consiste l'indépendance de l'Eglise, et quels doivent être ses rapports avec l'Etat; indiquer le point précis où commence cette dépendance de l'Eglise que vous réprouvez si énergiquement; sans définitions claires, la discussion sera toujours embarrassée;
- 3º Veuillez encore démontrer en quoi la prétendue dépendance de l'Eglise russe a introduit le désordre dans cette Eglise: me dire si le gouvernement a demandé, à l'exemple de Charlemagne, ou qu'un dogme fût ajouté au symbole, ou que des changements fussent faits dans la célébration des sacrements; s'il a gêné les pasteurs dans l'accomplissement de leurs devoirs d'enseignement, de sanctification et de gouvernement spirituel; si par son ordre la morale chrétienne a été relâchée, et si le

clergé russe a imité les jésuites sous ce rapport. En un mot, j'ose solliciter de Votre Grandeur plus de clarté et de précision, plus de faits; car les généralités ne prouvent rien....

« Si vous me demandez: L'Eglise russe a-t-elle beaucoup fait pour la propagation de la foi chrétienne? je vous répondrai avec douleur: non. Si vous me demandez si elle a assez fait, je vous répondrai encore: non. Mais si vous me demandez si elle a fait quelque chose: Oui, vous répondrai-je avec consolation et avec reconnaissance envers Dieu qui opère tout....»

Cette lettre magistrale, si pleine de sens, de logique, de vigueur, et en même temps de dignité, d'urbanité, de religieux respect envers un ministre de l'Eglise; cette lettre à la fois si spirituelle, si modérée et si modeste, que l'on peut regarder comme un modèle du genre et qui éleva très haut son auteur dans la considération publique, infligea à l'évêque Jacquemet une défaite humiliante, dont il ne se releva pas. C'est en vain que M. Galitzin, dans l'Ami de la religion, et M. Lerebours, dans le Monde, essayèrent de défendre l'évêque, M. Souschkoff et surtout M. Guettée, de quelques coups de plume 1), les mirent en pleine déroute.

M. l'archiprêtre Wassilieff, quelque temps après, publia dans l'Union chrétienne²) trois lettres au Rev. Dampier, prêtre de l'Eglise anglicane, intitulées: Explication sur quelques points de doctrine de l'Eglise anglicane. Ce sont aussi des modèles de discussion serrée et courtoise, rehaussée encore par un grand esprit chrétien. Citons la fin: « Ce rétablissement d'un sacrement divin (l'extrême onction) sera un lien de plus entre la vénérable Eglise anglicane et l'Eglise orthodoxe orientale. La citation que M. Dampier a tirée des écrits d'un vénérable archevêque de Canterbury nous a profondément touché. En effet, nous sommes en parenté directe avec l'Eglise d'Angleterre par son origine; nous le sommes encore davantage par les sentiments de respect et de charité que nous lui portons. C'est sous l'impression de ces sentiments que je termine mes explications fraternelles avec un membre distingué de l'Eglise anglicane. » Ce que M. Wassilieff a dit auparavant des ordres anglicans et du XXVº article, n'est pas moins digne d'intérêt.

Qu'il me soit permis, en terminant cette notice, d'ajouter que je considère comme une des meilleures joies spirituelles de ma vie les relations que j'ai eues avec cet homme de Dieu. Lui aussi, il était de ceux qui comprennent la portée, dans le présent et surtout dans l'avenir, de la réforme ancienne-catholique. Esprit aussi ouvert qu'élevé, il traitait les questions avec toute la science et toute l'ampleur nécessaires. Dès le principe, il n'a été question avec lui que d'être fermement établi de part et d'autre sur la foi des huit premiers siècles, professée par l'Eglise indivisée d'Orient et d'Occident. Jamais il n'a songé à imposer aux Occidentaux les décisions théologiques des théologiens et des synodes orientaux, pas plus que nous n'avons songé, nous, à imposer aux Orientaux les décisions exclusivement occidentales. Sa notion de l'Eglise était ferme et toute sa théologie pleine de bon sens; il ne voulait que l'application exacte, stricte, du criterium de Vincent de Lérins; il n'ignorait pas de quels côtés étaient

2) 15, 22 et 29 juin 1862.

¹⁾ Voir l'Union chrétienne, 16 juin 1861, 13 octobre et suiv., 10 novembre et suiv.

les obstacles à l'Union, mais il ne les tenait nullement pour insurmontables. Loin de là. Plein de confiance et d'espoir dans la mission de l'ancien catholicisme, il nous a toujours tendu une main fraternelle, comme si l'union entre lui et nous était déjà réalisée. Autant nous comprenions, nous, anciens-catholiques, l'importance morale qu'il y avait pour notre Eglise à rétablir l'ancienne union avec l'Eglise orientale, autant il comprenait, dans sa perspicacité et sa sincérité, les avantages scientifiques et ecclésiastiques dont son Eglise pourrait elle-même bénéficier: car, tout en étant fier de l'orthodoxie de son Eglise, il avouait modestement et loyalement les imperfections des hommes, et il ne lui en coûtait nullement de confesser que l'Orient pourrait encore trouver en Occident des éléments de progrès. Il aimait répéter, comme un programme, cette parole de St.-Paul aux Colossiens (I, 10): Per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes et crescentes in scientia Dei.

E. MICHAUD.